## **GARANTIE GIT PORTES ET FENÊTRES**

#### FENÊTRES ET MATIÈRES PREMIÈRES :

GIT Portes et Fenêtres garantie contre le bris, en autant qu'il en soit fait une utilisation normale, pour une période de trente (30) ans sur les composantes d'aluminium. Les composantes en aluminium des fenêtres et des portes-fenêtres de GIT sont garanties contre tous défauts de fabrication pour une période de trente (30) ans à compter de la date de la facture d'achat originale du produit.

#### OUINCAILLERIE:

GIT garantie pour une période de dix (10) ans la quincaillerie de fenêtres à compter la date de facture d'achat originale du produit.

#### PEINTURE:

Garantie de dix (10) ans sur la peinture. GIT garantie pour une période de dix (10) ans, à compter de la date de la facture d'achat originale, que la peinture appliquée sur les composantes en aluminium faisant partie de ses fenêtres ou de ses portes-fenêtres ne se fissurera pas, ne cloquera pas, n'écaillera pas, ne farinera pas, ne développera pas une décoloration excessive ou une non-uniformité de la couleur excessive. « Décoloration excessive » : signifie que tous les changements de couleur au cours de la période de cette garantie ne doivent pas dépasser 5 unités Delta E (différence de couleur) calculée selon la méthode ASTMD- 2244-85, section 6.3.

#### BARROTINS:

Tous les barrotins de surface de fenêtre sont garantis par GIT pour une période de deux (2) ans.

### UNITÉ DE VERRE SCELLÉ :

Les unités de verre scellé sont garanties pour une période de dix (10) ans contre la formation de buée ou dépôt de poussières à l'intérieur de l'unité scellé, résultant d'un manque d'étanchéité.

La condensation partielle à l'intérieur et/ou à l'extérieur peut être engendrée par un taux d'humidité trop élevé et non dû à un défaut de l'unité scellé (voir tableau ci-bas).

Les imperfections visibles mineures sur le verre qui n'affectent pas la vision normale et qui sont non visibles à une distance de 1.5 mètre (5 pieds) et/ou qui n'affectent pas la performance du produit, incluant les bulles, les lignes et autres imperfections légères ainsi que la déformation temporaire des verres dus aux conditions atmosphériques ne sont pas couvertes par cette garantie.

Température extérieure en Celsius	Taux d'humidité intérieur recommandé en %
-7 à -4°C	40%
-12° à -7°C	35%
-18° à -12°C	30%
-23° à -18°C	25%
-29° à -23°C	20%
-29°C et moins	15%

## BRIS THERMIQUE:

GIT garantie les unités de verre scellé contre le bris thermique pour une période d'un (1) an. Le bris thermique est caractérisé par une fissure sur la partie intérieure du verre, sans qu'il n'y ait de point d'impact sur le vitrage. Cette garantie se limite aux unités scellées fournies et installées en usine par GIT dans ses produits ou installées directement sur le chantier par le service d'installation GIT. Cette garantie ne s'applique pas sur les verres spéciaux, tel que vitraux, verre avec pellicules et/ou les unités scellées qui ne sont pas installées par GIT.

#### MOUSTIOUAIRE:

GIT garantit que le cadre des moustiquaires en aluminium de ses fenêtres et de ses portes-fenêtres sera exempt de tout défaut de fabrication pour une période d'un (1) an compter de la date de la facture d'achat originale du produit. La mèche de moustiquaire est garantie contre les déformations et les perforations pour une période de trois (3) jours à compter de la date de l'installation originale. Les moustiquaires des fenêtres et des portes de GIT ne doivent en aucun cas être considérées comme un élément de sécurité servant à retenir les enfants et les animaux à l'intérieur ou à empêcher l'entrée par effraction.

## **AUTRES COMPOSANTES:**

GIT donnera la garantie du fournisseur ou d'un (1) an à compter la date de facture, la date la plus antérieure ayant préséance.

### PORTES D'ACIER:

Les portes d'acier, à des fins résidentielles et non à usage commercial, sont garanties dix (10) ans, et ce, à compter de la date de la facture contre tout défaut de matériel et de fabrication. Les portes d'acier sont garanties contre les déformations majeures telles l'affaissement, le gonflement, la torsion ou contre les perforations dues à la corrosion pendant une période de dix (10) ans.

## PORTES COMPOSANTES:

Toutes autres composantes tel que les coupe-froids, le balai de bas de porte, les poignées, serrures et autre que le panneau de porte, sont garanties un (1) an par leur manufacturier contre les défauts de fabrication, et ce, à compter de la date de livraison. L'usage de la porte doit avoir été fait dans des conditions normales d'utilisation et sans humidité excessive afin que la présente garantie trouve application.

#### INSTALL ATION

GIT garantie l'isolation faite par cette dernière lors de l'installation, la finition intérieure et extérieure des fenêtres et portes-fenêtres pour une période de dix (10) ans, excluant cependant les joints de scellant extérieur. Les ajustements et les joints de scellant extérieur sont quant-à-eux garantis pour une période d'un (1) an. Tous ces points d'installations sont sous garantie dans la mesure où l'installation a été faite par GIT et que les problématiques sont dues spécifiquement à une mauvaise installation. Les installateurs de GIT sont formés selon des exigences strictes de la norme d'installation CSA-A440.4 pour les produits de fenestration au Canada. La norme CSA A440.4 est référée par le Code National du Râtiment Canadien

# MAIN D'ŒUVRE APPLICABLE À TOUTES GARANTIES :

GIT garantie la main-d'œuvre pour toute réparation sous garantie pour une période de cinq (5) ans. Cependant, la garantie de main-d'œuvre conventionnelle et les obligations pouvant découler de l'article 2120 du Code civil du Québec ne seront pas applicables quant au bris thermique.

Par ailleurs, en période de garantie, tous les coûts associés à l'usage d'échafauds, d'équipement de levage, de main-d'oeuvre supplémentaire (plus de deux intervenants), de travaux de protection, de modification des accès pour intervenir de manière sécuritaire ou tous autres frais ainsi engagés seront à la seule charge du client. Au-delà de la période de garantie, la main-d'œuvre nécessaire pour le remplacement ou la réparation de tout produit sera facturé au client par GIT au taux courant d'un appel de service.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE**

Cette garantie est entièrement transférable pour sa durée complète, à condition que le propriétaire du bâtiment où les produits GIT sont installés puisse fournir le contrat ou la facture d'achat original du produit.

- 1. Frais de déplacement facturés au client par GIT au taux courant.
- 2. À moins d'indication contraire, toutes les périodes de garanties débutent à compter de la date de la facture de GIT.
- 3. Une fois la période de garantie quant à la main-d'œuvre terminée, seule la fourniture des matériaux ou des composantes de remplacement sera effectuée par GIT ou par les manufacturiers et seront alors exclus les coûts de main-d'œuvre, de transport et tous les travaux de réparation, d'installation et définition sur le site.
- 4. Toute réparation ou modification effectuée par une personne autre que les techniciens de GIT ou le personnel autorisé des manufacturiers rendra les garanties nulles et non-avenues. Exemple percer le cadre pour rideaux, système d'alarme, ajout d'une barre de panique.
- 5. Les réparations sous garanties seront effectuées avec des pièces ou produits similaires ou équivalents et ceux-ci demeureront garantis pour le temps restant de la garantie initiale.
- 6. La présente garantie deviendra nulle dans l'éventualité où l'installation des portes et fenêtres n'a pas été faite par un installateur de GIT et qu'elle n'a pas été faite selon les règles de l'art. Aussi, la garantie deviendra nulle dans le cas où les coupe-froids ou la quincaillerie auraient été peints, vernis ou enduits d'une substance pouvant nuire au bon fonctionnement du produit.
- 7. GIT se réserve le droit de modifier la conception de ses produits, d'y apporter des améliorations en tout temps, sans encourir de ce fait aucune obligation d'incorporer ou d'apporter lesdites modifications ou améliorations aux unités déjà fabriquées et livrées.
- 8. L'application de tout solvant sur les produits vendus par GIT rendra la garantie nulle et non-avenue.
- 9. L'exposition au soleil, à des polluants atmosphériques normaux peuvent graduellement changer la couleur de toute surface d'aluminium, y occasionner de l'efflorescence, des taches ou y provoquer une accumulation de saleté. Il s'agit tà de phénomènes normaux non couverts par cette garantie. Tous les changements de couleur au cours de la période de garantie qui ne dépassent pas 5 unités Delta E (différence de couleur) calculée selon la méthode ASTM D- 2244-85, section 6.3 ne sont pas couverts par la présente garantie.
- 10. La présente garantie ne couvre pas les dommages aux produits vendus par GIT qui résulteraient de l'affaissement ou défauts de structure de l'immeuble là où les produits sont installés.
- 11. La présente garantie ne couvre pas les dommages causés par le vent, la grêle, la foudre ou tout autre force majeure, acte intentionnel, accident, négligence ou l'exposition à des produits polluants ou chimiques dommageables.
- 12. La présente garantie ne s'applique pas à toute vitre brisée, balais de porte ou moustiquaire déchiré pour quelque raison que ce soit.
- 13. Toute réclamation devra être adressée sur le site web de GIT dans la section prévue à cet effet.
- 14. L'avis écrit devra comprendre vos noms et adresses, vos numéros de téléphone au domicile et au bureau, le numéro de facture ainsi qu'une brève description du défaut.
- 15. Une inspection visuelle et mécanique doit être faite avant d'installer les produits. Tout défaut constaté par le consommateur lors de la livraison doit nous être signalé avant l'installation.

- 16. La garantie n'est pas applicable si le paiement complet des produits n'a pas été effectué.
- 17. GIT fera la réparation aux conditions prévues dans la garantie dans un délai raisonnable et en tenant compte de la température et des conditions extérieures.
- 18. La présente garantie ne s'applique pas aux produits vendus par GIT "tel quel" ou sans garantie.
- 19. Sont exclus de la garantie toute défectuosité ou bris d'un produit vendu par GIT ou de l'une de ses composantes qui est imputable à un usage abusif, à l'absence ou à un manque d'entretien normal, ou à une installation non-conforme aux règles de l'art, ou à des contraintes thermiques ou mécaniques excessives.
- 20. La responsabilité de GIT se limitera aux coûts de remplacement du produit ou de l'une de ses composantes et de la main-d'œuvre, si tel est le cas, GIT n'étant aucunement responsable de tous autres dommages directs ou indirects dont notamment, mais non limitativement toutes pertes de bénéfices ou de revenus ou de tous autres dommages imputables à une défectuosité des produits GIT.
- 21. La garantie GIT ne s'applique pas aux travaux habituels d'entretien, au remplacement des pièces d'entretien courantes, ni à la formation de givre sur les composantes ou à la condensation sur le verre, ni à la décoloration, ni à l'oxydation ou la corrosion des pièces métalliques, ni à la détérioration des finis de serrure.
- 22. Le gauchissement d'une porte ou d'une fenêtre égale ou inférieure à 1/4 de pouce (6mm) ne constitue pas un défaut au sens de la présente garantie.
- 23. Les pièces de bois remplacées dans le cadre d'une réparation couverte par la garantie seront laissées à leur état naturel, le client ayant la responsabilité d'effectuer les travaux de peinture ou de teinture.
- 24. Ne sont pas couverts par la garantie les dommages résultant d'une exposition à une humidité ou à une condensation excessive.
- 25. Dans le cas d'un achat chez l'un de nos distributeurs, la garantie de main-d'œuvre n'est pas applicable. Toutes demandes de services doivent être faites aux distributeurs et il faut alors se référer à sa garantie.
  26. Les produits réparés, remplacés ou crédités seront garantis pour la période restante à écouler sur la garantie
- originale.

  27. Le client doit aviser GIT par écrit, dans un délai de 15 jours de la date à laquelle le défaut fût constaté pour la première fois afin que le GIT puisse bénéficier de l'opportunité de déterminer si les défauts sont couverts ou non par la garantie, le
- produit étant sujet à l'inspection du vendeur.

  28. En aucun temps, les vitres ne doivent être grattées ou nettoyées avec une lame à rasoir, exacto, ou tout autre lame ou couteau. Si tel est le cas, il y a un risque élevé d'endommager et grafigner les vitres et entrainera l'annulation de la
- 29. GIT ne sera aucunement responsable des dommages causés par le transport des produits si ceux-ci sont récupérés par le client (ou son propre transporteur) à l'usine de GIT. Dans le cas où le transport des produits est effectué par GIT, le client aura au plus 2 jours à compter de la date de réception pour informer par écrit GIT des dommages qui auraient été causés par le transport.
- **30.** Les imperfections visibles mineures qui n'affectent pas la vision normale et qui sont non visibles à une distance de 1.5 mètre (5 pieds) et/ou qui n'affectent pas la performance du produit, incluant les bulles, les lignes et autres imperfections légères ne sont pas couvertes par cette garantie.

# **WARRANTY: GIT PORTES ET FENÊTRES**

## WINDOWS AND RAW MATERIALS:

GIT Portes et Fenêtres warrants its aluminium productsand raw materials against breakage, under normal use, for a period of thirty (30) years. All aluminium components on GIT windows and patio doors are guaranteed against manufacturing defects for a 30-year period, from the original product purchase invoice date.

#### HADDWADE.

GIT provides a ten (10)-year warranty on window hardware, from the date of the original purchase invoice for the product.

#### PAINT:

Ten(10)-year paint warranty. GIT warrants, for a period of ten(10) years from the date of the original purchase invoice, that the paint applied to aluminium components of its windows or patio doors will not crack, blister, chip, chalk, or develop excessive discolouration or non-uniformity of colour. "Excessive Discolouration" means that any change in colour during the warranty period shall not exceed 5 Delta E units (colour difference), calculated using the ASTM D-2244-85 standard test method. Section 6.3.

### GRILLES:

GIT warrants all window grilles for a period of two (2) years.

## SEALED GLAZING UNITS:

Sealed glazing units are guaranteed for a period of ten (10) years against fogging or formation of dust deposits within the sealed unit as a result of inadequate sealing.

Partial condensation inside and/or outside of windows can be caused by excessive humidity, and as such may not constitute a defect in the sealed unit (see table below).

Minor visible imperfections on the glass that do not affect normal vision and are not visible at a distance of 1.5 metres (5 feet), and/or do not affect product performance, including bubbles, lines and other light imperfections and temporary thermal bowing of glass due to weather conditions are not covered under this warranty.

Outside temperature (Celsius)	Recommended indoor humidity (%)
-7°C to -4°C	40%
-12°C to -7°C	35%
-18°C to -12°C	30%
-23°C to -18°C	25%
-29°C to -23°C	20%
-29°C and below	15%

### THERMAL BREAKAGE:

GIT guarantees sealed glazing units against thermal breakage for a period of one (1) year. Thermal breakage is an interior cracking of glass occurring without a point of impact on the glazing. This warranty covers only sealed glazing units supplied and factory installed by GIT in its own products, or installed directly on-site by GIT installers. The warranty excludes specialty glasses such as stained glass, glass with a film treatment, and/or sealed glazing units not installed by GIT

## **BUG SCREENS:**

Frames of bug screens on GIT windows and patio doors are guaranteed against manufacturing defects for a 1(one)-year period from the date of the original product purchase invoice. The screen mesh is guaranteed against distortions and punctures for a period of three (3) days from the original installation date. Under no circumstances can GIT window and door screens be considered as a safety feature for keeping children and animals indoors or preventing forced entry.

#### OTHER COMPONENTS:

GIT will provide the Supplier's warranty or one (1) year from the invoice date, whichever is earlier.

### STEEL DOORS:

Steel doors, for residential and non-commercial use, are guaranteed against material and manufacturing defects for ten (10) years from the invoice date. Steel doors are guaranteed against major deformations such as sagging, swelling, warping, or perforation due to corrosion for a period of ten (10) years.

### DOOR COMPONENTS:

All other components, including weatherstripping, door brushes, handles, locks, etc. other than the door panel carry the manufacturer's warranty against manufacturing defects for one (1) year from delivery date. The warranty applies only if the door has been used exclusively under normal conditions and without excessive moisture.

#### INSTALLATION

GIT guarantees window insulation performed by GIT during window installation, as well as the interior and exterior finishing of windows and patio doors, for a period of ten(10) years, excluding exterior sealing joints. Exterior sealing joints and adjustments are guaranteed for a period of one (1) year. All these installation points are covered exclusively for installations performed by GIT, and for issues specifically attributable to poor installation. GIT installers are trained in accordance with the stringent CSA-A440.4 Window, door, and skylight installation standard (Canada). CSA A440.4 is referenced in Canada's National Building Code.

## LABOUR, APPLICABLE TO ALL WARRANTIES:

GIT guarantees the labour of any warranty repair for a period of five (5) years. However, the conventional labour guarantee and any obligations that may arise from article 2120 of the Civil Code of Quebec do not apply in the event of thermal breakage.

Further, throughout the warranty period, any and all costs associated with the use of scaffolding, lifting equipment, additional labour (more than two workers), protection work, modification of access for safe operation, and all other such costs incurred shall be borne exclusively by the Customer. Outside the warranty period, all labour required to replace or repair any product will be billed to the Customer by GIT at the current service call rate.

## **GENERAL WARRANTY TERMS AND CONDITIONS**

This warranty is fully transferable over its full term, provided the owner of the building on which GIT products are installed can supply the original contract or product invoice.

- 1. Travel expenses will be billed to the Customer by GIT, at the current rate.
- 2. Unless otherwise specified, all warranty periods begin from the date of the GIT invoice.
- 3. Once the warranty period for labour has elapsed, GIT or its manufacturers will only supply replacement materials or components, and the warranty shall expressly exclude labour, transportation, repair work, installation and surface finishing.
- 4. Any repair or alteration performed by anyone other than GIT technicians or authorized manufacturer's personnel will render any warranty null and void. Examples include puncturing the window frame to install a curtain, alarm system, panic bar, etc.
- 5. Repairs made under warranty will use similar or equivalent parts or products, and will be covered for the remaining term of the original warranty.
- 6. The warranty shall be voided if the installation of the doors and windows has not been performed by a GIT installer, and in accordance with best practices. The warranty is also voided if weatherstripping or hardware has been painted, varnished or coated with any substance with the potential to compromise proper product operation.
- 7. GIT reserves the right to modify the design of its products and to make improvements to them, at any time, without incurring any obligation to incorporate or make such modifications or improvements to units previously manufactured and delivered.
- 8. Applying solvent to products sold by GIT shall render its warranty null and void.
- 9. Exposure to sunlight and to normal air pollutants can gradually change the colour of any aluminium surface and cause efflorescence, staining or an accumulation of dirt. These are normal phenomena and are not covered under this warranty. Any colour changes during the warranty period that do not exceed 5 Delta E units (colour difference), calculated in accordance with ASTM D-2244-85 standard test method, Section 6.3, are not covered under this warranty.
- 10. This warranty does not cover any damage to products sold by GIT that result from the collapse of or structural defects in the building where the products are installed.
- 11. This warranty does not cover damage caused by wind, hail, lightning, or any other force majeure, intentional act, accident, negligence, or exposure to harmful pollutants or chemicals.
- 12. This warranty does not apply to broken windows, door sweeps, or mosquito meshing that is torn for any reason.
- 13. All complaints must be submitted via the appropriate page on the GIT website.
- 14. The written notice must include your full name and address, home and work telephone numbers, invoice number, and a brief description of the defect.
- 15. A visual and mechanical inspection must be performed prior to product installation. Any defects identified by the consumer during delivery must be reported to us prior to installation.

- $\textbf{16.} \ \text{The warranty does not apply to products not paid in full.}$
- 17. GIT will make repairs to address issues covered under the warranty within a reasonable timeframe, taking into account the temperature and weather conditions.
- 18. This warranty does not apply to products sold by GIT "as is" or otherwise expressly sold without warranty.
- 19. This warranty does not include any defect or failure of a product sold by GIT, or of any of its components, that results from improper use, the complete or partial failure to perform standard maintenance, an installation that fails to comply with best practices, or excessive thermal or mechanical stress.
- 20. GITs liability shall be limited to the replacement costs of the product or one of its components and associated labour, if any, and GIT shall not be responsible or liable for any other direct or indirect damages, including but not limited to any loss of profits or income or any other damages due to a defect in GIT products.
- 21. The GIT warranty does not apply to normal maintenance work or to the replacement of common maintenance parts, the presence of frost on components or condensation on glass, discolouration, oxidation, or corrosion of metal parts, or deterioration of lock finishes.
- 22. Any warping of a door or window equal to or less than 1/4 inch (6 mm) is not deemed a defect under this warranty.
- 23. Wooden parts replaced as part of a warranty repair will be left in an untreated state, with the Customer responsible for any painting or staining.
- 24. Any damage resulting from exposure to excessive moisture or condensation is not covered under this warranty.
- 25. For purchases from one of our distributors, the warranty on labour does not apply. All service call requests must be made to the distributor, with reference to the distributor's warranty.
- 26. Products repaired, replaced, or credited will be guaranteed for the time period remaining on the original warranty.
- 27. The Customer must notify GIT in writing, within 15 days of the date the defect was first discovered, so that GIT may have the opportunity to determine whether the defects are covered under the warranty or not, as the product is subject to inspection by the seller.
- 28. At no time shall windows be scraped or cleaned with a razor blade, utility (X-Acto) knife, or any other blade or knife. Doing so carries a high risk of damaging and scratching windows, and will void the warranty on thermopane glass.
- **29.** GIT cannot be held responsible for any damage caused by the transportation of any products picked up by the Customer (or their own carrier) at the GIT factory. For products transported by GIT, the Customer will have no more than 2 days, from the date of receipt, to inform GIT in writing of any damage caused by transport.
- **30.** Minor visible imperfections on the glass that do not affect normal vision and are not visible at a distance of 1.5 metres (5 feet), and/or do not affect product performance, including bubbles, lines and other light imperfections and temporary thermal bowing of glass due to weather conditions are not covered under this warranty.